



EMBRACE
DIFFERENCES

GUIDE INCLUSION ERASMUS+



PARTICIPANTS AVEC MOINS D'OPPORTUNITÉS

Les participants éligibles bénéficient d'un **complément financier forfaitaire** « soutien pour l'inclusion » à hauteur de **250 €** additionnels sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	JUSTIFICATIFS
1. En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
2. Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
3. Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
4. Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse.

PARTICIPANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU D'AFFECTION LONGUE DURÉE (ALD)

Possibilité de prise en charge des coûts supplémentaires¹ à la mobilité **sur la base des frais réels**, si accord préalable de l'Agence Erasmus+ France, lorsque la situation des personnes concernées occasionne des dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir.

Cette demande doit être dûment justifiée. La réalité de la situation des personnes concernées pourra faire l'objet d'une vérification.

1. Frais non-couverts par les catégories budgétaires du « soutien voyage » et du « soutien individuel » de la bourse Erasmus+.



SOURCES

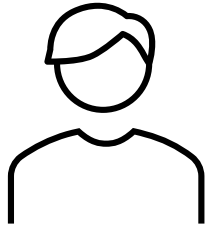
Bulletin Officiel n°3 du 16 janvier 2025 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo3/MENC2435108N>

Erasmus+ Programme Guide, 2024, pages 68-71 :

https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2023-11/2024-Erasmus%2BProgramme-Guide_EN.pdf

CONTACT



Cuauhtémoc MENDOZA

Responsable Mobilité Sortante et Chef de projet Erasmus+

Département des Relations Internationales

EDC Paris Business School

Bureau 805

E-mail : outgoing@edcparis.edu

